

## Alternant(e)s, quels sont vos droits ?

**Prime de réussite, placement dans le Plan d'Épargne Groupe, protection santé, vacances, loisirs, restauration, ... votre contrat d'alternance vous ouvre de nombreux droits et avantages.**

**FO vous en propose une synthèse.**

Au-delà de ce dossier très complet sur l'alternance et pour tous sujets de préoccupation n'hésitez pas à [consulter vos représentants FO](#).



### Dans ce dossier :

#### Déroulement de votre alternance p. 2-3

- Période d'essai
- Accompagnement durant votre alternance
- En fin de contrat
- Télétravail
- Jours de révision
- Horaire de travail
- Travail du samedi
- Engagement sociétal
- Congés payés et JRTT

#### Votre rémunération et vos avantages sociaux p. 4

- Salaire et prime de réussite à l'examen
- Part variable (SIP/STIP)
- Intéressement et Participation, placements dans le Plan d'Épargne Groupe
- Santé, Prévoyance et retraite complémentaire

#### Transports et double résidence p. 5

- Frais de double résidence
- Frais de transport (mobilité)
- Remboursement des frais de déplacement professionnels
- Forfait mobilité durable



#### Restauration - CSE p. 6

Restauration d'entreprise  
Les Tickets restaurants  
L'offre vacances, loisirs, culture et services de votre CSE

#### Langues et séquences à l'étranger p. 7

Séquence professionnelle à l'étranger  
Séjours linguistiques  
Apprentissage complémentaire de l'anglais

#### Aide Sociale p. 8

- Aide de soutien et d'urgence
- Action logement
- Fonds d'aide sociale de la MESE

#### Vos premiers impôts sur le revenu p. 9

#### Pour aller plus loin... p. 10

- Droit à la déconnexion
- Discrimination et harcèlement
- Santé physique et mentale

**Des questions ? Besoin d'aide ?** Contactez [votre équipe locale FO](#)



1<sup>er</sup> syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : [www.fo-schneider.fr](http://www.fo-schneider.fr)

Retrouvez-nous aussi sur  [@FO.Schneider.Electric](https://www.facebook.com/FO.Schneider.Electric)



Téléchargez  
l'application mobile



FO Schneider Electric

## Déroulement de votre alternance

### Période d'essai

Votre période d'essai est de :

- 45 premiers jours consécutifs ou non de formation pratique en entreprise pour un contrat d'apprentissage,
- 30 jours pour un contrat de professionnalisation d'une durée > 6 mois (15 jours max. lorsque le contrat est conclu pour 6 mois).

### Accompagnement pendant votre alternance

Vous êtes accompagné(e) par :

- votre manager,
- votre Responsable Ressources Humaines (RHBP),
- votre tutrice ou tuteur : il (elle) vous accompagne dans votre projet professionnel, vous transmet son savoir-faire, assure la liaison avec votre école, participe à l'évaluation des compétences acquises.



### Charte tripartite - la clarté avant tout

Pour formaliser le fonctionnement de l'alternance une charte tripartite (manager - tuteur - alternant) est établie, rappelant les droits et devoirs de chacune des parties. Cette charte tripartite est signée lors d'un entretien en présence du manager, du tuteur et de l'alternant.



Ne restez pas seul avec vos questionnements. Sollicitez votre tuteur, votre manager, votre RH ou vos représentants du personnel FO.

### En fin de contrat

En l'absence de transformation du contrat d'alternance en CDI, vous pouvez solliciter un entretien avec votre RH qui vous donnera des conseils notamment sur les compétences que vous pourrez mettre en valeur en externe, sur la construction de votre CV, etc.

### Télétravail

Vous avez la possibilité de télétravailler, **si votre fonction est éligible et après accord de votre manager**.

Détails des conditions et procédures sur [support@schneider](mailto:support@schneider), article KB0023081 ou dans l'[Accord Télétravail](#).

### Jours de révision

Ils sont de 5 jours sur la totalité de votre contrat (hors CP ou JRTT) à prendre en une ou plusieurs fois dans le mois qui précède les épreuves. Ils doivent être effectués soit en centre de formation, soit en entreprise, mais en aucun cas à domicile.



### Vos engagements sociétaux

Vous pouvez bénéficier de 20 heures annuelles sur votre temps de travail pour effectuer des missions au sein d'associations soutenues par la Fondation Schneider Electric et les équipes Corporate Citizenship.

### Horaires de travail

- Vous devez respecter l'horaire pratiqué sur votre site d'accueil.
- La durée du travail est de 35 heures / semaine en moyenne sur l'année (temps de formation compris).
- Vous bénéficiez du repos hebdomadaire (2 jours consécutifs).

### Heures supplémentaires - Travail de nuit

- Vous ne pouvez pas faire d'horaire de nuit si vous êtes affecté en horaire d'équipe.
- Aucune heure supplémentaire n'est possible pour les jeunes de moins de 18 ans. Elles sont possibles exceptionnellement pour les majeurs et sont récupérables sur le temps de travail passé en entreprise.

### Travail du samedi

Si vous avez des cours les samedis envoyez le calendrier détaillé à votre gestionnaire de paie qui vous générera un compteur d'heures à récupérer.





## Votre rémunération, prime et avantages sociaux

Votre **salaire mensuel** est calculé en fonction du type de contrat, du type de bac obtenu, de l'année d'exécution du contrat, du niveau de diplôme préparé et de votre âge.



### Prime de réussite à l'examen

La prime est de 1000 € bruts pour un contrat d'apprentissage, et de 1300 € bruts pour contrat de professionnalisation.

Elle est versée sur présentation de l'attestation de réussite de l'ensemble des examens nécessaires à l'obtention du diplôme ou de la qualification faisant l'objet du contrat.

- Si votre diplôme est soumis à la validation du TOEIC la prime n'est versée qu'une fois le test validé.

### Part Variable (SIP / STIP)

Les alternant(e)s ne sont pas éligibles à la part variable.

(1) PERECO : Dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation, facultatif. Géré par BNP Paribas.

(2) Le PERO : contrat de retraite collectif de type assurance vie par capitalisation, à adhésion obligatoire, souscrit par l'entreprise. Il est géré par Cardif Assurance Vie – Groupe BNP Paribas.

Pour plus de détails, demandez notre [Dossier de synthèse « Epargne »](#).

### Intéressement & Participation (I&P)

Vous bénéficiez, en tant que salarié(e), du versement de l'**Intéressement** (performance de l'entreprise) et de la **Participation** (quote-part de ses bénéfices).

Ces sommes peuvent vous être versées directement ou être déposées sur un plan d'épargne salariale (PEG) si vous êtes en contrat d'alternance depuis 3 mois à la date de l'appel à versement de l'entreprise.



Si vous décidez de percevoir votre I&P au lieu de la placer dans un dispositif d'épargne salariale (PERECO) <sup>(1)</sup>, **ces sommes compteront au titre de l'impôt sur le revenu...**

Au lieu de cela vous pouvez doubler la mise en plaçant votre argent dans le Fonds Monétaire, qui présente un risque faible. Si vous placez **1 100 €** dans ce fonds abondé à 100%, vous disposerez **2 200 € brut** soit **1 980 € net** environ à la cessation de votre contrat de travail, qui est un motif de déblocage anticipé.

Vous pouvez également participer à la campagne annuelle d'augmentation de capital (Wesop), les années où elle est programmée.

Pour plus de détails, demandez notre [Dossier de synthèse « Epargne »](#).

### Santé, Prévoyance et Retraite complémentaire

**Mutuelle** : votre contrat comprend une couverture des frais de santé assurée par le régime de base collectif obligatoire de la MESE (Mutuelle d'entreprise Schneider Electric). Vous pouvez également souscrire un régime facultatif complémentaire individuel.

**Prévoyance** : votre contrat inclut aussi un régime collectif et obligatoire signé entre le groupe Schneider Electric et Klésia qui vous garantit une couverture en cas d'incapacité temporaire de travail.

**Retraite** : vous cotisez également au régime de retraite supplémentaire PERO <sup>(2)</sup> et au régime complémentaire [AGIRC-ARRCO](#).



## Transports et Frais de double résidence

### Forfait mobilité durable (FMD) : co-voiturage, vélo, trottinettes, véhicules électriques et transports domicile-travail en transport en commun

- Les abonnements aux transports en commun annuel, mensuel ou hebdomadaire pour vos trajets domicile – travail (Navigo, TAG...) et au service de location de vélo, sont pris en charge par l'entreprise à hauteur de 75 %, exonéré d'impôt sur le revenu.
- La forfait mobilité durable (FMD) mis en place via [l'Accord sur la Qualité de vie et des conditions de travail \(QVTC\)](#) signé en juin 2022 instaure la prise en charge, sous certaines conditions, de l'usage du vélo, de la trottinette, du covoiturage, et des véhicules électriques pour le trajet domicile-travail.

Plus d'informations sur la base de connaissance RH [support@Schneider](mailto:support@Schneider), articles KB0015290 et KB0019126



### Frais de double résidence

Vous êtes éligible si la distance entre le domicile et l'école ou le domicile et le travail est supérieure ou égale à 100 kms (aller-retour), ou si le temps de transport / trajet est au moins = ou > à deux heures (aller-retour) pour la région Ile-de-France.

### Frais de transport (mobilité)

Vous pouvez bénéficier d'une aide de maximum 550 € par mois lorsque la distance qui sépare votre lieu d'habitation principale de l'entreprise ou de l'école est supérieure ou égale à 80 km, ou si le trajet est au moins = ou > à 2 heures pour la région Ile-de-France.

A noter :

- La prise en charge des frais de double résidence **n'est pas cumulable** avec la prise en charge de frais de transport (mobilité).

### Remboursement des déplacements professionnels

Si vous effectuez des déplacements professionnels à la demande de votre manager vous devez en demander le remboursement. Il est possible de demander une avance sur ces frais.



© "L'égalité est un long fleuve tranquille" / Antoine Chereau / Pixel Fever Edition / Groupe Randstad



## Restauration – CSE

### Restauration d'entreprise

Vous bénéficiez du droit d'accéder au restaurant d'entreprise en utilisant votre badge et bénéficiez de la participation employeur.



### Les Tickets restaurant

Si votre site ne dispose pas de restaurants d'entreprise à proximité, des tickets restaurant vous seront proposés.

A noter que les tickets restaurant ne sont pas prévus en période de formation à l'école.

La valeur des tickets dépend de l'entité légale à laquelle vous appartenez.



### Loisirs, vacances et services avec votre CSE (Comité Social et économique), ex-CE



En tant que salarié de Schneider, vous avez accès aux **loisirs, vacances, programme culturel et services de votre CSE**.

- Pour le CSE de Grenoble :

<https://www.cse-schneider-electric-grenoble.fr/>

Munissez-vous de votre identifiant Bridge (person number) pour la 1<sup>re</sup> connexion.

- Pour le CSE du Hive/RP et Agences commerciales :

<https://www.cseacsrp-schneider.com/>



Pour tous les autres établissements ou filiales, rapprochez-vous de [vos représentants FO](#) pour connaître l'offre de votre CSE.



## Langues et séquences à l'étranger

### Séquence professionnelle à l'étranger

Si elle est obligatoire dans le cadre de votre cursus, elle peut être prise en charge par l'entreprise. Elle se définit par la nécessité :

- d'une découverte en immersion d'une autre culture et d'une autre façon de travailler
- d'un enrichissement de connaissances sur des outils et de techniques propres au pays d'accueil.

Si elle est optionnelle, la prise en charge n'interviendra que si elle correspond à un besoin opérationnel de l'entité d'origine.



L'accord Alternance 2024, insiste sur l'obligation de votre établissement d'accompagner ou d'appuyer ce votre recherche d'un terrain d'accueil à l'étranger au sein du Groupe Schneider Electric.



### Séjours linguistiques

Si vous devez participer à un séjour linguistique / un voyage d'études collectif / un voyage de recherche scientifique / un échange universitaire organisé par votre école, ils doivent dans la plupart des cas être organisés sur votre temps en centre de formation. Vous restez salarié de Schneider Electric pendant la durée du séjour mais l'entreprise ne participe pas aux frais engendrés. Tout détachement doit faire l'objet d'une convention. Aucun détachement n'est possible sans convention.

### Apprentissage de l'anglais

Si vous vous trouvez dans l'une de ces situations :

- vous utilisez l'anglais de manière récurrente dans le cadre de vos missions et votre niveau s'avère insuffisant,
- et/ou votre niveau d'anglais ne vous met pas en capacité d'obtenir un score minimum au TOEIC nécessaire pour l'obtention de votre diplôme...

....alors, vous pouvez bénéficier d'une formation complémentaire à distance en anglais :

- soumise à l'accord du tuteur et du manager,
- financée sur le budget de formation de l'entité,
- figurant parmi dans le catalogue de formation du Groupe,
- Qui doit être suivie en dehors du temps de travail

Cet apprentissage complémentaire est complété par la préparation en ligne à l'examen du TOEIC et le passage de l'examen.



## Aide sociale

Schneider Electric a mis en place deux dispositifs d'aide sociale pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés susceptibles d'empêcher le bon déroulement de leur alternance.

### Aide de soutien

Dispositif préventif permettant d'anticiper, d'identifier et d'aider financièrement les situations potentiellement à risque (*condition de ressources*). Elle s'adresse aux alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation célibataires habitant seuls, sans aide financière des parents ou en situation de monoparentalité.

### Aide d'urgence

Tout alternant (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) confronté à des difficultés susceptibles d'impacter sa capacité à se mobiliser pleinement sur sa formation, voire de le contraindre à y renoncer, peut solliciter une aide d'urgence. Un dossier de demande est examiné par les services chargés de statuer sur l'attribution de l'aide.

Plus d'information sur [support@schneider](mailto:support@schneider), articles KB0011696 et KB0011692



*Attention à bien préserver votre équilibre  
vie personnelle – vie professionnelle*

### Action Logement

Vous pouvez bénéficier des aides liées à l'Action Logement. Les règles d'éligibilité sont déterminées par l'organisme. Plus d'information sur le site : [www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr)

- **Aide à la recherche du logement**, tel que résidence temporaires, colocation, etc.
  - **Avance du dépôt de garantie AVANCE LOCA-PASS®** - Financement de tout ou partie du dépôt de garantie jusqu'à 1 200 €. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, remboursable sur la durée du bail dans la limite de 25 mois.
  - **Garantie financière en cas d'impayés VISALE** - Action Logement peut se porter garant auprès du bailleur en cas d'impayés de loyers.
  - **Aide MOBILI-JEUNE®** - Prise en charge gratuite d'une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, afin de vous permettre de vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise.
- Pour en bénéficier, vous devez percevoir une rémunération maximale équivalente à 100 % du Smic en vigueur au moment de la demande.

Informations à titre indicatif, sous conditions, sous réserve des modalités et règles d'éligibilité déterminées par l'organisme

### Fonds d'aide sociale de la Mese

La MESE (Mutuelle d'entreprise) dispose d'un fond pour venir en aide financièrement aux adhérents, sous conditions, dans les cas suivants :

- Le montant des soins pourrait les amener au renoncement
- Le "reste à charge" pourrait les mettre en difficultés financières
- Certains soins, non pris en charge par le régime obligatoire, nécessitent un accompagnement.



## Vos premiers impôts sur le revenu

### **Vous allez vraisemblablement être amené(e) à payer vos 1<sup>ers</sup> impôts sur le revenu. A quoi vous attendre ?**

Depuis l'instauration du prélèvement à la source en janvier 2019, la déclaration de revenus permet à l'Administration fiscale de vous proposer un taux de prélèvement personnalisé sur votre salaire.

À défaut de posséder votre déclaration de revenus, l'Administration fiscale se base alors sur votre première paie pour vous prélever à la source. Elle vous applique un **taux neutre** (on parle aussi de taux non-personnalisé), correspondant au profil type suivant : un salarié célibataire et sans enfant.

**Vous n'avez donc aucune démarche à faire, et aucune déclaration particulière à fournir aux impôts. Concrètement, la part de votre premier salaire pour les impôts sera automatiquement prélevée sur votre rémunération.**

**À noter** : le taux pris à la source sur votre salaire ne va pas forcément correspondre à l'impôt exact. L'Administration fiscale calculera le taux exact un an après lors de votre déclaration des revenus en mai/juin. C'est en 2023 qu'on déclare les salaires de 2022. Le cas échéant, si on vous a trop pris ou pas assez sur votre premier salaire, l'administration fiscale régularise et vous reverse (par virement pendant l'été) ou vous prélève (les mois de septembre à décembre) le montant en trop ou manquant.

### **Peut-on modifier le taux de prélèvement à la source dès le premier salaire ?**

Oui, il est possible d'anticiper et de faire modifier son taux de prélèvement à la source, dans le cadre de votre premier emploi et dès votre premier salaire. Vous pouvez aussi le faire après la 1<sup>ère</sup> déclaration d'impôt, l'année suivante.

### **Comment personnaliser le taux de prélèvement à la source dès le premier salaire ?**

Si vous ne disposez pas d'un numéro fiscal et que vous souhaitez modifier votre taux de prélèvement car vous savez qu'il ne sera pas correct, vous pouvez demander à votre service des impôts la création d'un taux personnalisé correspondant à votre situation réelle au moyen du [formulaire n° 2043](#). Il vous faut ensuite adresser ce formulaire rempli à votre centre des impôts.

Vous pouvez aussi créer votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Dans tous les cas, l'année suivante votre prise de poste, vous devrez remplir votre première déclaration de revenus !



Les versements issus de votre Intéressement et participation ainsi que l'abondement de l'entreprise sont exonérés de l'Impôt sur le revenu et de charges sociales salariales mais soumises à CSG/CRDS.



## Droit à la déconnexion, santé, discrimination et harcèlement

### Droit à la Déconnexion.

L'Accord QVCT de juin 2022 réaffirme le droit de tout salarié de s'abstenir de se connecter à tout ordinateur, téléphone ou tablette pendant les temps de repos, en semaine, le week-end, les jours de congés et de RTT et les jours fériés chômés.

### Discrimination et harcèlement

Schneider a mis à la disposition de ses salariés un dispositif [Trust-Line](#) pour signaler tout manquement aux principes éthiques.

Si vous pensez subir ou êtes témoin d'une situation de harcèlement ou de discrimination et avant d'utiliser la Trust-Line, rapprochez-vous de [votre équipe FO](#) qui vous soutiendra et vous guidera dans vos démarches.

### Santé physique et mentale

- Si vous traversez une période difficile, la Santé au travail reste votre principal interlocuteur. S'ils(elles) l'estiment nécessaire, les médecins du travail vous orientent vers une **psychologue dont les 5 premières consultations sont prises en charge** par l'entreprise.
- La **MESE** (Mutuelle d'entreprise) est engagée dans la prévention santé et met à votre disposition des [outils et webinaires pour prendre soin de vous](#).
- La Sécurité Sociale rembourse jusqu'à 8 consultations d'aides psychologiques par an, selon certaines conditions. La **MESE** complète le remboursement dans la limite du tarif réglementaire.
- Le **CSE de Grenoble** propose des heures de consultation avec des professionnels qui vous accompagnent lors de changements dans votre vie professionnelle, personnelle, ou familiale, rubrique [Services > Coaching de vie](#).



**Whatsapp** n'est pas approuvé par la Sécurité informatique de Schneider. Si vous l'avez installé pour votre usage personnel, ne l'utilisez pas à titre professionnel. Cela vous permettra de ne pas avoir à répondre à des sollicitations professionnelles en dehors du temps de travail et de préserver votre équilibre vie personnelle – vie professionnelle.



## Vos sources d'information

### Sur [support@Schneider](mailto:support@schneider) :

- Welcome check-list (nouveaux embauchés), article KB0019037
- Tous articles issus d'une recherche avec les mots-clés « Alternance » ou « Alternants ».

### Accords utiles :

- [Charte d'engagement Tripartite 2024](#)
- Accord Groupe [Alternance de 2023](#)
- Accord Groupe [Qualité de vie et conditions de travail \(QVCT\) de 2022\\*](#)
- Accord SEI-SEF [Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de 2022\\*](#)

(\* ) accord signé pour une durée de 4 ans

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez [votre équipe locale FO](#)



1<sup>er</sup> syndicat du Groupe Schneider Electric

Site FO Schneider : [www.fo-schneider.fr](http://www.fo-schneider.fr)

Retrouvez-nous aussi sur  [@FO.Schneider.Electric](https://www.facebook.com/FO.Schneider.Electric)



Téléchargez  
l'application mobile



FO Schneider Electric